

CONTRAT D'ACCOUCHEMENT À DOMICILE

-Madame Alicia De Mingo, Madame Eléonore Picq Doublier, Mme Céline Blandin sages-femmes, sollicitées par :

-Madame (NOM, Prénom, Date de naissance, Adresse)

-Monsieur/Madame (NOM, Prénom, Date de naissance, Adresse)

Pour procéder à l'accouchement de Madame
en son domicile (ou autre lieu) situé à la date prévisible du :

Précisent par le présent contrat les conditions de son acceptation :

1) Conditions financières :

Le coût forfaitaire et définitif de la prestation de la sage-femme et de sa collègue qui se déplacerait à l'accouchement est fixé à la somme de XXX, en sus de la prise en charge de l'acte d'accouchement, frais de déplacement, d'indemnité de nuit, dimanche ou férié et actes médicaux supplémentaires non inclus mais fixés selon les barèmes de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie.

Cette somme sera réglée, en plusieurs fois, selon les modalités suivantes :

La partie correspondant à l'accompagnement global sera réglée entre 25 et 32sa : XXX

La partie correspondant à chaque visite à domicile: **XX** par visite (souvent **2** visites avant et minimum **3** après l'accouchement)

La partie correspondant au temps d'astreinte jusqu'à la naissance sera réglée à 37 SA : XXX

Pour la sage-femme principale, XXX, réglés après la naissance correspondant à la disponibilité de la sage-femme de garde le jour J quel que soit le temps à consacrer à l'accompagnement de la mère. Et la dernière partie XXX reviendront à la deuxième sage-femme présente.

Il est convenu que dans le cas où la sage-femme devrait orienter et accompagner la mère vers un établissement de santé en cours de grossesse (lorsque l'astreinte de la sage-femme n'a pas démarré, généralement vers 37SA) la partie correspondant à l'accompagnement global serait dû. Toute astreinte démarrée est due en totalité. Pour un transfert en cours d'accouchement, la totalité du dépassement serait due. La sage-femme n'ayant pas d'obligation de résultat mais poursuivant bien son accompagnement global à la naissance.

Un devis à adresser à votre mutuelle sera établi à votre demande pour une éventuelle prise en charge de ces frais supplémentaires. En cas de difficultés financières un étalement du paiement peut se faire en plusieurs fois.

2) Conditions d'acceptation par la sage-femme de la prestation d'accouchement à domicile demandée :

Dans certaines situations, il ne sera pas possible à la sage-femme d'accéder à votre désir d'accoucher à la maison.

Dans certains cas vous en serez informés dès le premier entretien, dans d'autres cas ce n'est qu'ultérieurement, en cours de grossesse, voire au moment même du travail alors que les contractions auront commencé que la sage-femme devra vous orienter vers un établissement de santé.

En tout état de cause, et dans votre strict intérêt, la sage-femme restera seule juge de la nécessité de vous diriger vers un établissement de santé et de vous accorder ou non son concours.

I-Contre-indications immédiates :

-Antécédent de césarienne.

-Antécédent de nombreuses IVG/FCS curetées.

-Plus de 30 minutes de trajet entre le domicile et une structure hospitalière et/ou logement mal accessible par les secours.

[La fermeture de maternités éloigne beaucoup de familles des structures hospitalières. De ce fait, en cas de demande répétée du couple d'un AAD, après rappel sur les risques d'un éloignement entre le domicile et la maternité lors d'un transfert urgent, et après refus des alternatives proposées (accès PT ou location de gîte à proximité d'une maternité), ce délai peut être amené à 40 min. Les parents étant partie prenante de cette responsabilité.]

II-Contre-indications se révélant en cours de grossesse (liste non exhaustive) :

-Pathologies associées à la grossesse ou préexistantes pouvant entraîner des complications pendant la grossesse ou à l'accouchement sur la mère ou l'enfant.

-Une tension artérielle anormale.

-Une numération formule sanguine non correcte et en particulier une hémoglobine inférieure à 10g/dl au terme de la grossesse ainsi qu'une numération plaquettaire inférieure à 110 Giga/L au terme de la grossesse.

-Bébé en présentation non céphalique, (c'est-à-dire non tête en bas).

-Disproportion fœtale confirmée à l'échographie ou à la hauteur utérine (la H.U. doit être comprise entre 28 cm et 36 cm à terme), excepté pour les H.U. > 36cm si bassin ayant fait ses preuves à un précédent accouchement.

-Placenta bas inséré à 37SA.

III-Contre-indications se révélant à terme ou pendant le travail :

-Accouchement avant 37 S.A ou après 41 S.A + 6 jours (avec consultation à 41SA à la maternité choisie et contrôles suivants toutes les 48h se révélant normaux).

-Température anormale (normale entre 36° et 38°2).

-Rupture spontanée des membranes s'il n'y a pas de contractions ou si celles-ci ne débutent pas dans les 24-48 heures qui suivent (selon le protocole de la maternité de

transfert choisie).

- Liquide méconial à la rupture des membranes.
- Saignement anormal en début ou en cours de travail.
- Toute anomalie du rythme cardiaque fœtal.

En tout état de cause :

La sage-femme se réserve expressément le droit de refuser l'accouchement à domicile à tout moment et sans justification requise de sa part.

De même, la patiente peut renoncer à un accouchement à domicile à tout moment si elle ne se sent plus en accord avec cette décision.

3) Informations sur le délai de transfert

En cas de nécessité de transfert urgent vers une maternité, la sage-femme assure la prise en charge en attendant l'arrivée des secours et s'engage à se tenir à

jour de la prise en charge des urgences obstétricales et néonatales et à avoir un matériel adéquat ; cependant ses moyens restent limités par rapport à une équipe médicale au sein d'une structure hospitalière. Plus le domicile est éloigné d'une maternité et plus le risque potentiel de retard de prise charge existe.

Nous, soussignés

sommes informés que dans le cadre d'un accouchement à domicile le délai de prise en charge par une équipe médicale et un bloc obstétrical en cas de complication pour la mère ou l'enfant est augmenté par rapport à un accouchement ayant lieu au sein d'une structure hospitalière et il se peut que ce délai soit à l'origine de complications supplémentaires.

Nous sommes conscients des risques, des alternatives nous ont été proposées (accès au plateau technique d'une maternité, location d'un gîte à proximité d'une maternité) mais nous souhaitons néanmoins maintenir notre projet d'accouchement à domicile.

4) Clause particulière relative à l'information des parents contractants :

Afin de satisfaire à son obligation d'information et de conseil, les sages-femmes remettent aux parents, ce présent contrat à titre de confirmation des informations orales délivrées. Ce document fait 4 pages.

.....

Nous déclarons par la présente, après lecture du présent document et discussions avec nos sages-femmes, avoir pris connaissance du principe et des modalités de fonctionnement de leur suivi d'accompagnement global à la naissance.

Ceux-ci s'adaptent à notre attente concernant ce que nous avons choisi de vivre pour l'arrivée de notre enfant et sommes en accord avec eux.

La physiologie, ses rythmes et nos besoins seront respectés au cours de la grossesse, de l'accouchement et les suites de couches, dans le cadre de l'accompagnement global pour lequel les sages-femmes soussignées engagent leur disponibilité.

Nous sommes informés sur les limites du champ de compétence des sages-femmes et d'accord pour un transfert de soins auprès des praticiens du Centre Hospitalier le plus proche dans le cas où une complication surviendrait en pré, per ou post partum.

Nous sommes informés que les données de notre dossier médical sont partagées avec les praticiens médicaux et paramédicaux du Centre Hospitalier choisi en cas de transfert dans le cadre de la continuité des soins.

-Fait à _____ en deux exemplaires originaux dont l'un est remis aux parents et l'autre conservé par la sage-femme, le

Mention manuscrite « lu et approuvé » et signature de chacun des parents et paraphe en bas de chaque page du présent contrat.

Signature et cachet de chacune des sages-femmes engagées pour le suivi global